

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 27 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 AVRIL 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - Mrs André DROUIN - Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Julien DUBOIS - Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : - Mmes Anne SERRE - Laure FAUDEMÉR - M. Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN - Mmes Nicole COUTANT - France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Marie-Constance BERTHELON

Absent sans pouvoir :
M. Alexis ARRAS

POUVOIRS :

Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme le MAIRE
Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
M. Vincent NOVO donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU
Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
M. Bruno CASSEN donne pouvoir à Mme Axelle VERDIERE-BARGAOU
Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jesus SIMON
Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Pascal DAGES
M. Eric DARRIERE donne pouvoir à M. Grégory RENDE
Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bernard DUPOUY

OBJET : SAISON CULTURELLE 2017/2018 : PROGRAMME, PLAN DE FINANCEMENT, TARIFS, DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de sa saison culturelle, la Ville de Dax souhaite :

- proposer une programmation de qualité et pluridisciplinaire,
- favoriser l'accès au plus grand nombre par une politique tarifaire adaptée,
- proposer une programmation composée de spectacles ayant une audience nationale mais aussi ceux créés en Région Nouvelle-Aquitaine, afin d'accompagner la création artistique,
- être attentif au jeune public.

Pour la nouvelle saison, autour de la programmation de 16 spectacles payants, des actions de sensibilisation et de médiation culturelle seront organisées.

Cette saison culturelle 2017/2018 initiera de plus une volonté de s'adresser de façon plus importante vers les plus jeunes en organisant notamment le mois du jeune public en novembre et trois rendez-vous le dimanche à 16 heures pour découvrir des spectacles en famille.

L'Office Artistique de la Région Aquitaine apportera son aide à trois compagnies programmées cette saison, diminuant d'autant le coût de cession du spectacle.

Le programme détaillé des spectacles payants de la saison culturelle 2017/2018 ainsi que les tarifs sont présentés en annexe.

La billetterie sera assurée par le service culture conformément à la régie de recettes.

La vente des billets sera organisée de la façon suivante :

- la Ville de Dax assurera la vente des abonnements, des groupes dans le cadre de partenariat et les billets à l'unité dans le hall de l'Atrium une heure avant chaque spectacle,
- l'Office Intercommunal de Tourisme et de Thermalisme du Grand Dax assurera la vente d'une partie des billets dès l'ouverture des locations jusqu'au jour du spectacle conformément à la convention ci-jointe.

Le budget prévisionnel s'élève à 140 000 € et le plan de financement est le suivant :

| | |
|--------------------------------|-----------|
| DEPENSES | 140 000 € |
| 1. Cachets et charges | 100 000 € |
| 2. Communication | 15 000 € |
| 3. Locations diverses et taxes | 25 000 € |

Transport, restauration, hébergement, taxes

| | |
|--|-----------|
| RECETTES | 140 000 € |
| Recettes propres | 60 000 € |
| Subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine | 10 000 € |
| Subvention du Département des Landes | 17 000 € |
| scène départementale : 15 000 € | |
| plan chorégraphique : 2000 € | |
| Ville de Dax | 53 000 € |

Les dépenses et les recettes sont prévues au Budget Primitif de la Ville, exercice 2017.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, PREMIER MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le programme et le plan de financement de la saison culturelle 2017/2018 comme proposés en annexe,

FIXE les tarifs des différents spectacles tels que présentés en annexe,

SOLLICITE une subvention à son taux maximum auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Landes,

AUTORISE la mise en vente d'une partie de la billetterie de la saison culturelle 2017/2018 à l'Office Intercommunal de Tourisme et de Thermalisme,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces contractuelles relatives à la saison culturelle 2017/2018.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170427-8-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 28 Avril 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».